

*Idolatrie* veut dire une Religion qui adore les Dieux sous les Idoles: c'est pourquoi elle n'a pas la même étendue que ce que l'on entend présentement sous le nom de Paganisme, sous le nom duquel l'on comprend des Religions qui ne reconnoissent qu'un Dieu, & ne l'adorent point sous des Idoles, comme celle de Jukiao ou des Lettrez de la Chine &c.

Entre les Religions que nous appellons Païennes, il y en a 6 qui font chacune un corps séparé, 1. celles des Brachmanes, 2. de Lauzu ou Tauxu, 3. & de Xaca, qui tirent leur nom de leurs Législateurs, Brachma, Lauzu ou Tauxu, & Xaca. 4. Celle des Parfis a retenu le nom des Perses dont elle étoit autrefois la Religion, même qui en font encore profession dans la Perse & dans les Indes en font originaires. Cette Religion reconnoît Zertouft pour Législateur. 5. La Religion de Jukiao, c'est-à-dire des Lettrés, est ainsi nommée, parce qu'elle est celle des Lettrés dans la Chine: elle a pour Législateur Confutius.

6. Le nom de la Religion des Lamas nous est encore inconnu, si toutefois l'on ne la doit point estimer entre les Sectes Chrétiennes, comme nous dirons ailleurs. Les autres Religions Païennes nous sont encore inconnues.

§. 6. *Chaque Religion ou Secte* pour l'Administration Spirituelle a une Police particulière, pour la Division de l'Etendue des Pais, qui en font Profession.

Hors la Division de l'Etendue de la Religion Chrétienne, celles des autres notés sont inconnues.

La Religion Chrétienne comprend sous le nom d'*Eglise* généralement tous ceux qui font Profession de sa Religion.

Le mot d'*Eglise* en général signifie l'Assemblée, c'est-à-dire tout le corps des Chrétiens.

On lui donne le nom de *Catholique* ou d'*Universelle*, non pour signifier, qu'elle soit universellement reçue, ni qu'elle l'ait jamais été: mais pour faire connoître que comme la Véritable elle doit être universellement reçue & professée.

La première Division de l'Eglise en *Eglise Latine* & *Eglise Grecque*, n'étoit d'abord que pour marquer les Pais qui se servoient de la Langue Latine, ou de la Grecque, dans la Discipline & les Cérémonies de la Religion; parce que lors de son établissement dans l'Empire Romain, où elle a pris naissance, ces deux Langues y étoient les plus générales & les plus en usage; la Latine dans les Parties Occidentales, la Grecque dans les Orientales.

La séparation de l'Empire en Empire d'Occident & Empire d'Orient, donna aussi le nom d'*Eglise d'Occident* à la Latine, & celui d'*Eglise d'Orient* à la Grecque.

Plusieurs Sectes s'étant formées dans la Religion Chrétienne, & s'étant séparées pour faire corps à part, chacune de ces Sectes a pris le nom d'Eglise, & même de Catholique.

Le nom de *Catholique* est néanmoins demeuré par excellence à la Véritable, laquelle en outre a pris celui de *Romaine*, comme nous avons déjà remarqué, pour se faire distinguer par ce nom de toutes les Sectes tant de celles qu'elle a déclaré *Schismatiques* que de celles qu'elle a condamné comme *Herétiques*.

Non seulement les différentes Sectes de la Religion Chrétienne prennent le nom d'Eglise: mais aussi les Portions de la Catholique ou Romaine, comme la partie de cette Eglise comprise dans les Gaules, se nomme *Eglise Gallicane* &c. Chaque Diocèse même est dit Eglise; & enfin l'on appelle Eglise les Batimens destinez pour l'Assemblée des Fideles.

§. 7. La Subordination du Gouvernement Politique de l'Eglise Chrétienne est appelée *Hierarchie*, c'est-à-dire Gouvernement sacré.

Cette *Hierarchie* est divisée en *Patriarchats* dont le Patriarche de Rome a été reconnu le Chef par les autres Patriarches, & par les Conciles dès les premiers tems, non seulement à cause que Rome étoit la Capitale de l'Empire Romain, mais principalement, parce qu'elle est la Residence des Successeurs de S. Pierre Prince des Apôtres. Et ses Successeurs pour se distinguer des autres Patriarches ont pris le nom de Pape, c'est-à-dire Pere commun.

Les *Patriarchats* se divisent en *Exarchats* ou *Primaties*.

Les *Exarchats* ou *Primaties* comprennent plusieurs *Provinces Ecclesiastiques*.

Les *Provinces Ecclesiastiques* ont sous elles plusieurs *Diocèses* dont le premier est appelé *Metropolitain* & *Archevêché*, & les autres sont nommez *Evêchez*.

§. 8. L'on appelle *Patriarchat* l'étendue de Pais qui est sous la Direction d'un *Patriarche*, c'est-à-dire Prince ou Premier des Pères.

*Exarchat* est le nom Grec donc *Primatie* est le nom Latin; le premier est usité en Orient, le second est en usage dans l'Occident: & sous ces noms l'on entend un corps composé de plusieurs Provinces Ecclesiastiques, dont celui qui en a la Direction est appelé *Exarque* ou *Primat*, c'est-à-dire premier.

L'Eglise s'étant servie des mêmes Provinces établies dans l'Empire, elle s'est contentée d'ajouter le nom d'*Ecclesiastique* à celui de *Province*, pour faire connoître que sa Jurisdiction étoit différente de la Temporelle, quoique ce fût la même étendue de Territoire.

La première Ville entre les plus considérables de chaque Province étant nommée *Metropolitaine*, c'est-à-dire Maitresse ou première Ville, l'Evêque en fut nommé *Metropolitain*, ce qui veut dire Evêque de la Maitresse ou première Ville, & du depuis a pris le nom d'*Archevêque* comme qui diroit premier Evêque, cela s'entend de la Province.

Sous le nom d'*Evêché* l'on entend l'étendue qui est sous la Jurisdiction Ecclesiastique d'un *Evêque*, & ce nom signifie Inspecteur ou Surveillant.

L'étendue des Archevêchez & des Evêchez, est appelé *Diocèse Ecclesiastique*, le nom de Diocèse étant en usage aujourd'hui aussi bien qu'anciennement pour signifier une Jurisdiction Temporelle.

§. 9. Les Diocèses des Archevêchez & des Evêchez se divisent en *Archidiaconez*.

Les *Archidiaconez* se subdivisent en *Doiennez Curiaux* ou *Archiprêtrez*.

Ces *Doiennez* ou *Archiprêtrez* comprennent un nombre de *Paroisses*.

§. 10. *Archidiaconé* est le nom que l'on donne à cette Partie de Diocèse qui est soumise à la visite d'un *Archidiaque*, c'est-à-dire premier Diacre, & qui ordinairement a plusieurs *Doiennez* ou *Archiprêtrez* sous lui.

*Doienné Curial* ou *Archiprêtré* sont la même chose, qui veut dire une étendue qui comprend plusieurs *Paroisses* ou *Cures* dont le soin est confié à un des Curez, auquel l'on donne le nom d'*Archiprêtre* en divers endroits, ce qui signifie premier Prêtre, & que l'on appelle ailleurs *Doien*, comme s'il n'avoit que dix autres Curez sous sa conduite, quoique quelquefois il y en ait moins, & souvent beaucoup plus que ce nombre.

Sous le nom de *Paroisse* nous entendons une Eglise dont le Prêtre qui en a la conduite est appelé *Curé*, du nom de *Cure* qui veut dire soin, que l'on donne à ces sortes de Bénéfices, du soin qu'à ce Prêtre de la Conduite Spirituelle du Peuple de son voisinage, qui lui est confié, à cause de quoi l'étendue de ces Cures est appelée *Paroisse*, nom qui en Grec signifie *Voisinage*.

Quelques *Paroisses* à cause de leur grande étendue ont encore pour la commodité du Peuple une ou plusieurs Eglises, que l'on appelle, *Secour*, *Aide*, *Fillette*, *Annexe*, *Visaierie*, &c. suivant les Pais, & que l'on nomme *Trefve* en Bretagne.

§. 11. Outre ces Dignitez Ecclesiastiques subordonnées les unes aux autres, pour la conduite Spirituelle du Peuple, il y en a encore plusieurs autres qui ne regardent que quelques Communautés, comme les *Chapitres*, les *Abbaies*, les *Prieures*, les *Commanderies*.

Les *Chapitres* sont certains Colleges ou Assemblées de plusieurs Prêtres, qui l'on nomme Chanoines, c'est-à-dire Reguliers à cause de certaine Regles qui leur sont prescrites, & dont le Chef est ordinairement appelé *Doien*.

Ces *Chapitres* sont de deux sortes, 1. des *Eglises Cathedrales*, c'est-à-dire du Siege des Archevêques & des Evêques.

Et 2. Des Eglises simplement *Collegiales*, & que le Vulgaire connoît ordinairement sous les noms de *Doiennez*, *Thésoreries*, *Prévôtiez*, *Chantrieriez*, à cause qu'entre les Chefs de ces Chapitres, quelques-uns sont appelés *Doiens*, d'autres *Thésoriers*, *Prévôts*, *Chantres* &c. & même le Vulgaire donne le nom de *Chapoinie* indifféremment à tous les Chapitres, à cause des Chanoines qui les composent.

Le nom d'*Abbaie* vient de celui d'*Abbé* qui signifie Pere, nom que les Orientaux donnoient aux Chefs des Monastères, & quoique le nom d'*Abbaie* semble ne convenir qu'aux Monastères des Hommes, l'on n'a pas laissé de le donner à plusieurs Monastères de l'autre sexe dont on appelle Abbes les Supérieures. Le nom d'*Abbaie* a passé du depuis en titre de Dignité pour l'un & l'autre sexe principalement dans l'Europe.

L'on appelle *Prieuré* les Bénéfices dont celui qui les possède porte le Titre de *Prieur*.

Les *Abbaies* sont ou *Regulieres*, c'est-à-dire dont l'Abbé est du même Ordre qu'est l'Abbaie.

Ou *Commendaiaires*, ce qui veut dire quelles sont possédées par des Seculiers. Quelques Abbaies ont été secularisées & changées en Chapitres, & College de Chanoines, dont le Chef ne laisse pas de prendre le Titre d'Abbé.

Les *Prieurez* sont aussi *Reguliers* ou *Commendaiaires*.

Et entre les *Commendaiaires*, les uns sont *Conventuels*, & ont des Religieux, & les autres sont appelés *Prieures simples*, parce qu'ils n'ont pas de Moines.

Il y a des *Prieures Cures*, c'est-à-dire des Cures qui portent le Titre de *Prieuré*, ce qui veut dire de ce que ces Cures étoient dépendantes de quelque Abbaie ou *Prieuré*, & qu'elles étoient desservies par deux ou trois Moines, dont celui qui étoit pourvu de la Cure prenoit le Titre de *Prieur*; & nous voyons encore aujourd'hui plusieurs Cures, & *Paroisses* dépendantes des Ordres de Saint Augustin, & de *Premontre* desservies par les Religieux du même Ordre.

Sous le nom de *Commanderie* l'on n'entend point ici tous les Bénéfices qui sont en Commande, car en ce sens les Abbaies & les *Prieurez* qui sont en Commande sont *Commanderies*; mais seulement certains Bénéfices simplement nommez *Commanderies*, dont les uns ont été erigés en ce Titre pour diverses sortes de *Chevaliers Militaires*, & d'autres pour quelques Ordres de Religieux.

§. 12. Sous le nom de *Moines* l'on comprend dans toute la Chrétienté généralement tous les *Ordres de Religieux*. Et leurs Maisons sont nommées indifféremment *Monastères*, *Clôîtres*, *Convents*, *Maisons*.

Mais comme entre ces Ordres, les uns sont Rentez, d'autres Mandians, & que quelques autres ne sont que des Congrégations, dont quelques-unes ne font point de Vœux, on les peut considérer suivant qu'ils semblent se distinguer eux-mêmes en 1. Moines, 2. Religieux Mandians, 3. & Clercs.